

LE CREDIT A LA CONSOMMATION DANS LES PAYS EMERGENTS

François JULIEN-LABRUYÈRE
Directeur de l'International - Cetelem

Le crédit à la consommation est l'une des premières manifestations de la vie en société ; « Le plus vieux métier du monde », en a-t-on dit... Dans les économies de troc on prêtait déjà à un voisin victime d'une mauvaise récolte. Dans des sociétés où unité familiale et unité de production étaient confondues, on empruntait aussi pour s'équiper et améliorer les rendements de l'exploitation familiale ou pour faire le lien entre deux récoltes, ce qu'on appelait du joli nom de « soudure ». De nos jours, les familles empruntent pour équiper leur ménage et lisser les écarts de niveau de vie entre les années où les besoins sont importants et les revenus faibles et les années du cycle de vie où les besoins sont moindres et les gains plus importants.

Aussi, le crédit à la consommation n'est pas l'apanage des pays développés ou des pays émergents, des périodes de croissance ou des périodes de crise, des périodes primitives ou des temps modernes. Le crédit à la consommation est une constante historique et une nécessité économique et sociale.

Les modalités du crédit à la consommation ont, cependant, beaucoup évolué à travers les temps et même de nos jours on observe des différences importantes d'un pays à l'autre. Les écarts observés s'expliquent par de nombreux facteurs souvent liés au niveau de développement des pays.

Avec les possibilités actuellement offertes par les techniques de l'information, le savoir-faire du crédit à la consommation, en théorie, devrait pouvoir partout se reproduire à l'identique. En réalité, il n'en est rien pour une série de raisons économiques et sociologiques.

L'environnement économique

Les populations des pays développés sont plus riches, donc *a priori* moins vulnérables ; ce facteur toutefois joue un rôle mineur car un bon offreur de crédit adapte les quantités prêtées aux possibilités de remboursement. Quant à l'emprunteur, il devrait faire de même.

La plus grande différence entre pays développés et pays émergents réside dans la nature du cycle économique. Les cycles des pays développés en termes de croissance, inflation, taux d'intérêt, liquidité du marché monétaire, etc. sont en général moins marqués que dans les pays émergents. A l'intérieur des pays développés il faut cependant distinguer les pays anglo-saxons des autres. Les pays anglo-saxons, plus proches du modèle de l'économie totale de marché, ont des crises plus sévères mais de courte durée ; en revanche, les économies d'Europe Continentale et le Japon ont des secousses moins fortes mais plus durables, car l'intervention de l'État permet de différer des remises en question structurelles qui peuvent s'avérer nécessaires, mais qui sont toujours politiquement douloureuses.

Plus le cycle économique est marqué et plus l'incertitude est grande et par conséquent difficile à gérer. C'est souvent le cas des pays émergents.

Il est évident qu'il existe un lien étroit entre crédit à la consommation et cycle économique. Mais ce lien ne réside pas, comme on le dit quelquefois, dans le fait que trop de crédit à la consommation ou une tendance au surendettement emballerait l'économie, contribuerait à l'inflation et provoquerait la crise : son poids dans l'économie réelle est bien trop faible pour cela. Donc, pas ou très peu de lien *a priori*. En revanche, un lien fort *a posteriori* : lorsque la crise est là, avec son climat d'incertitude de l'avenir et son accident le plus courant dans la vie des ménages qu'est la perte d'emploi, la montée des impayés se manifeste. Des études

extrêmement précises faites aux États-Unis montrent la corrélation forte entre retournement du cycle et nombre accru des faillites personnelles.

Le même phénomène a eu lieu au Japon après l'éclatement de la bulle spéculative du début des années 1990 (car un grand nombre de Japonais s'était servi du crédit à la consommation pour se constituer des portefeuilles boursiers). Ailleurs, on note les mêmes phénomènes, mais plus amortis, grâce aux protections sociales en Europe Continentale, grâce aux solidarités familiales dans les pays émergents.

L'état des infrastructures

Le savoir-faire du crédit à la consommation, cerné par le cadre institutionnel et réglementaire, peut être décliné en trois composantes :

- ∠ une bonne commercialisation ;
- ∠ une bonne sélection et gestion du risque ;
- ∠ un large choix de refinancement à faible taux.

Meilleure est l'infrastructure dans ces trois domaines, plus sérieux est l'exercice du métier.

Les techniques actuelles de sélection et gestion du risque et de commercialisation nécessitent, pour dégager les meilleurs rendements, des infrastructures performantes. Citons notamment : courrier, téléphone, télématique, fonctionnement du système bancaire, bancarisation de la population, existence de fichiers du risque, etc.

Lorsque nous sommes arrivés en Espagne, il était impossible d'avoir une ligne de téléphone. Dans tel autre pays comme l'Argentine, les délais de délivrance du courrier sont d'une dizaine de jours en moyenne - quand il arrive. On voit parfaitement bien l'influence de telles considérations sur le recouvrement qui, pour être efficace, se doit d'être rapide.

Dans de nombreux pays, pour recouvrer les créances, existe le prélèvement sur le compte courant des clients. Dans certains pays, la population est faiblement bancarisée, moins de 20%, et près de 0% pour la clientèle propre du crédit à la consommation. Il faut alors trouver d'autres solutions : la poste, ou si elle fonctionne mal, d'autres réseaux de paiement qui sont en général plus coûteux que poste ou prélèvement bancaire. Ce peut être le prélèvement sur salaire (avec une part du risque qui se déplace de l'acheteur à son employeur, sauf bien sûr dans le cadre des services publics). Ce peut être le règlement au magasin (avec une part du risque, plus forte que dans le cas précédent, qui se déplace vers le vendeur). Tout cela a pour effet d'accentuer le risque et d'accroître les frais de remboursement.

J'ai commencé par les infrastructures de règlement. J'aurais dû citer en premier lieu celles d'analyse du crédit.

L'absence de fichier de risque ou le fait que les fichiers existants soient mal gérés et peu fiables supprime un élément clé à la bonne sélection du risque. Les fichiers de risque sont les compléments indispensables des méthodes de crédit scoring et systèmes experts. Le Cetelem travaille aujourd'hui dans vingt pays dont plus de la moitié sont des pays dits émergents.

Dans la plupart de ces pays, il n'existe pas de fichier du tout ou des fichiers parfaitement déficients (Argentine, Taïwan).

Le fait est que nous observons un lien entre niveau du risque (et surtout de la fraude) et absence ou déficience des fichiers. Ce qui fait d'ailleurs que les grands acteurs américains du crédit à la consommation, habitués à la richesse de leurs « credit bureaux », ont souvent peur de ces pays sans fichier. Bienheureux ceux qui ont d'autres cordes à leur arc...

Toutefois, un minimum d'information partagée sur les fraudeurs et les mauvais payeurs, soit au niveau de la tutelle publique soit (ce qu'à Cetelem nous préférons) à celui de

l'organisation professionnelle, me paraît une des premières étapes importantes comme infrastructure (disons) de moralisation du secteur d'activité.

Ensuite, cette base là servira aux professionnels et aux autorités à prévenir le surendettement.

L'un des soucis majeurs des établissements spécialisés est de pouvoir assurer le refinancement des encours sans risque de taux. Pour pouvoir trouver du refinancement allant du jour le jour jusqu'aux durées matchant avec celles des produits distribués (3 ou 4 ans en matière automobile), deux conditions sont nécessaires :

∠ l'existence d'un marché monétaire bien développé et d'une gamme d'instruments monétaires et financiers ;

∠ un environnement monétaire relativement stable.

L'une ou l'autre de ces conditions ou les deux à la fois font souvent défaut dans les économies en transition. Par exemple, parmi ceux dans lesquels nous sommes présents, deux pays ont connu récemment des secousses importantes : la Turquie et l'Argentine. Dans les deux cas, sur une base économique fragile, les crises politiques ont déclenché des tempêtes dans le domaine monétaire et financier. En Turquie, les taux d'intérêt ont soudain dépassé, à deux reprises, 6 000% et la monnaie nationale a perdu plus du quart de sa valeur. En Argentine, pays où le taux d'inflation est voisin de zéro, dans les périodes de crise, il devient très difficile de trouver du refinancement au-delà d'un mois car malgré le « currency board », la crainte d'une dévaluation n'a pas disparu. Tout cela aboutit à une crise de confiance, donc à une crise totale de liquidité.

Dans un cas - l'Argentine - on se maintient à l'illusion de la valeur du peso (attachée à celle du dollar) par crainte du retour d'une inflation galopante : la crise se transforme en crise sociale majeure, avec laminage des classes moyennes et corrélativement, une montée extrême du risque du crédit à la consommation.

Pour l'instant, la Turquie gère mieux ces aspects sociaux, se contentant de soubresauts financiers dans ses relations internationales. Mais la question reste ouverte pour des termes peut-être proches...

En tous cas, on le voit bien, là aussi les liens entre crédit à la consommation et situation du pays restent étroits : tout écart brusque du cheval économique-financier peut faire tomber le pauvre cavalier du crédit à la consommation.

Le cadre institutionnel et juridique

Avec ces exemples, on voit que le crédit, quelle que soit sa nature, est une activité à effets économiques et sociaux importants. La solvabilité des établissements de crédit est donc un élément clé au bon fonctionnement de l'économie dans son ensemble. Des exemples récents, comme la Thaïlande, nous montrent à quel point des établissements de crédit en difficulté peuvent bloquer la croissance économique. En Thaïlande, 85% des banques et établissements financiers ont disparu dans la crise du baht en 1998, non pas qu'elle ait été plus brutale qu'en Corée par exemple, mais parce qu'aucun de ces établissements n'avait respecté les bonnes règles prudentielles internationales en matière de fonds propres et de couverture du risque.

Pour prévenir et amortir ces crises de solvabilité, un cadre institutionnel bien adapté est nécessaire pour faire appliquer la réglementation et exercer le contrôle sur les établissements de crédit. Dans la plupart des pays, ces fonctions sont exercées par les Autorités Monétaires (Banque Centrale et organismes annexes) et parfois aussi par le Ministère de l'Économie et/ou des Finances. Le cadre institutionnel existe presque toujours sur le papier. Son fonctionnement pourrait parfois être amélioré et, quand je pense à certains pays, je crois vraiment qu'il s'agit là d'une litote.

Un autre facteur important pour le bon déroulement du crédit à la consommation est le cadre judiciaire. Lorsqu'il est peu performant, il est presque totalement impossible de récupérer les créances par voie de contentieux ; on perd ainsi un élément précieux pour faire pression, ne serait-ce que psychologique, sur les mauvais payeurs. L'existence de procédures propres au recouvrement des petites créances (comme c'est le cas en Angleterre ou en Belgique) est certainement une voie à creuser pour les pays émergents.

Le cadre réglementaire

L'activité crédit à la consommation est par ailleurs soumise à la réglementation de protection du consommateur. En fait souvent partie la réglementation statutaire des offreurs de crédit.

Dans certains pays comme la France, l'Allemagne, l'Argentine, l'Espagne ou l'Italie, pour exercer une activité de crédit, il faut avoir le statut d'établissement de crédit. Dans d'autres pays, on peut distribuer certains types de crédit à la consommation en ayant le statut de société commerciale après obtention d'un agrément auprès des autorités compétentes (Angleterre, Belgique, Brésil, ...). Pour éviter des dérapages, il semble préférable que tous les établissements qui pratiquent cette activité soient soumis aux mêmes règles et contrôles. Citons l'exemple extrême de la Tunisie où les banques commerciales accordent du crédit à une clientèle bien connue et privilégiée et les commerçants, qui sont censés pouvoir seulement accorder des crédits affectés aux achats de leurs clients, leur font en fait tout type de prêts, y compris les prêts personnels, sans être forcément outillés pour cela, et sans aucun contrôle monétaire.

Lorsque le marché est concurrentiel et fonctionne selon des règles saines, parmi lesquelles celles que nous venons de mentionner, les règles de protection du consommateur, sans être superflues, peuvent être relativement légères, car dans un marché concurrentiel, il est de l'intérêt des professionnels que les clients soient satisfaits de la qualité du service rendu et, par ailleurs, cette concurrence les force à fixer les taux au niveau le plus bas possible pour réaliser une marge bénéficiaire raisonnable.

Parmi les règles de protection du consommateur incontournables, citons la plus basique : l'obligation de fournir un contrat écrit qui doit contenir certains renseignements concernant les conditions de prêt.

Il est important de souligner que dans ce domaine, une réglementation mal adaptée peut avoir des effets très négatifs. C'est le cas du taux de l'usure. La concurrence qui règne sur bon nombre de marchés le rend superflu. Une étude sur l'usure, commandée par la Commission Européenne et publiée en 1977, avait conclu qu'il n'existait pas de pratiques usuraires dans les pays de l'Union Européenne, exception faite de l'Italie. Cependant, les prêts usuraires dans ce pays étaient distribués par des organisations criminelles. Cela explique sans doute que l'Italie soit un des rares pays européens à avoir introduit récemment une réglementation sur le taux de l'usure. On peut toutefois douter de son efficacité car si les pratiques usuraires sont le fait d'organisations qui travaillent dans l'illégalité, on ne voit pas pourquoi elles respecteraient une réglementation sur l'usure.

Dans un autre pays, la Grande-Bretagne, cette étude avait constaté l'existence de taux élevés ; ils correspondaient en fait à des prêts très particuliers : faible montant, très court terme (à la semaine), clientèle risquée... La tendance dans bon nombre de pays qui disposaient de réglementations sur le taux de l'usure a été de les supprimer (certains États américains) ou au mieux de les adapter aux conditions du marché. Ainsi, depuis la réforme de 1989, la loi française fixe les plafonds des taux trimestriellement en fonction des différentes catégories de crédit et en fonction de l'observation des conditions du marché.

Les conditions d'exercice de l'activité crédit à la consommation sont souvent plus difficiles dans les pays émergents du fait des facteurs d'environnement qui ont été évoqués. Ces pays

présentent néanmoins des avantages par rapport aux pays développés surtout à moyen et long termes. Les économies développées sont arrivées à maturité et ne peuvent anticiper que des taux de croissance peu élevés. Les possibilités de développement du marché du crédit à la consommation sont par conséquent limitées dans les pays les plus riches. Les pays émergents ont à terme un potentiel de croissance élevé. Le crédit à la consommation devrait à la fois contribuer à soutenir la croissance et profiter de cette croissance.

L'amélioration des infrastructures et des cadres réglementaire et institutionnel devrait accompagner la croissance, réduisant ainsi les obstacles à l'exercice de notre profession. Le dialogue permanent des professionnels avec les pouvoirs publics devient alors un facteur important d'accélération de ce processus.

Les aspects économiques du crédit à la consommation sont connus : bien géré, distribué dans de bonnes conditions, il aide à soutenir la demande et la croissance économique. Mais il a aussi une forte connotation sociale et de ce fait est très sensible politiquement. Dans un environnement économique favorable et respectant les règles d'une bonne gestion, il contribue à la promotion sociale et au bien-être de la population. Dans un environnement économique défavorable et lorsque les règles de bonne gestion et de déontologie n'ont pas été scrupuleusement respectées, le crédit à la consommation risque de devenir le bouc émissaire du surendettement, même s'il n'en est que faiblement responsable. Pour prévenir de telles situations, les professionnels en collaboration avec les Autorités Publiques doivent veiller à :

- ∠ la moralisation de la profession ;
- ∠ la responsabilisation des acteurs côté offre, notamment quant au respect des règles internes de bonne gestion ;
- ∠ enfin, côté demande, à une responsabilisation du discours politique qui a souvent tendance, par méconnaissance des problèmes de fond, à diaboliser notre secteur d'activité.

Juste une réflexion pour terminer : certes, il existe des différences entre pays dits émergents et pays dits développés. J'ai tout de même l'impression qu'en considérant le fondement majeur de notre métier, c'est-à-dire le bon sens en matière de risque et le fait que le crédit à la consommation est une dynamique de développement personnel pour les ménages, ces différences entre pays émergents et pays développés ne sont pas si grandes que cela.